

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

Le mercredi vingt septembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

Membres absents : Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Valérie MIGNOT ; Éric MOUNIER

Pouvoirs : Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Valérie MIGNOT à Sophie CETIN ; Éric MOUNIER à Sylvie DIANI

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 21 Nombre de voix : 27

Date de Convocation : 13 septembre 2023

Secrétaire : Yves RACHEDI

2023-51 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-52 DU 3 SEPTEMBRE 2020 SUR LE CINEMA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020-52 relative au règlement du cinéma ;

Vu la délibération 2022-32 relative à la nouvelle convention conclue avec l'URFOL ;

Vu la convention conclue avec l'URFOL du 11 avril 2022 ;

Considérant que le service de cinéma fait l'objet d'un partenariat avec l'association URFOL et que les séances sont organisées avec l'aide d'un groupe de bénévoles ;

Considérant qu'il convient de modifier le règlement existant pour ce service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1^{er} : D'adopter le règlement annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 069-216900647-20230921-D2023_51-DE

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION



Le secrétaire de séance,

Yves RACHEDI

Pour le Maire,
Adjoint délégué
Yves RACHEDI

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :